

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET
PROTOCOL RELATIF A CET ARRANGEMENT**

DECISION DEFINITIVE CONSECUTIVE A UN REFUS

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (O M P I) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la decision definitive : Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) nr. 24 / 1 , rue Andrei Doga, MD-2024, Chişinău, République de Moldova	Telephone : (3732) 40-05-37 (3732) 41-05-38
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la decision definitive: 818105	
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la decision definitive: Aktsionerne tovarystvo zakrytogo typu, "Kharkivska biskvitna fabryka", vul. Lozovska, 8, m., UA-61017 Kharkiv, Ukraine	
IV. Apres un nouvel examen, l'Administration de la Republique de Moldova accorde la resolution suivante: ☐ - Admise totalement ☒ - Refusee totalement (RTD) ☐ - Renociation pour les classes et/ou produits/services suivants: ☐ - Refusee pour les classes et/ou produits/services suivants (RPD): ☐ - Admise pour les classes et/ou produits/services suivants:	
V. Recour contre le decision definitiff pourra etre presente: ☐ - Conformement des art. 14(1) de la Loi No. 588/1995 en cas de désaccord sur la décision le déposant peut, dans les trois mois qui suivent la date de réception de la décision, faire appel de celle-ci auprès de la Commission de recours de l'office, qui statue dans les trois mois. ☐ - Conformement des art. 14(2) de la Loi No. 588/1995 En cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, le déposant a la faculté de se pourvoir en justice contre cette décision dans les trois mois qui suivent la date de réception de celle-ci. ☐ - assistanse d'un mandataire local obligatoire (art. 8(1), (2) de la Loi No. 588/1995)	
VI. Date a laquelle la decision definitive a été prononcé: 2005.06.01	
VII. Signature ou sceau officiel de l'Administration qui a prononcé la decision definitive: 	